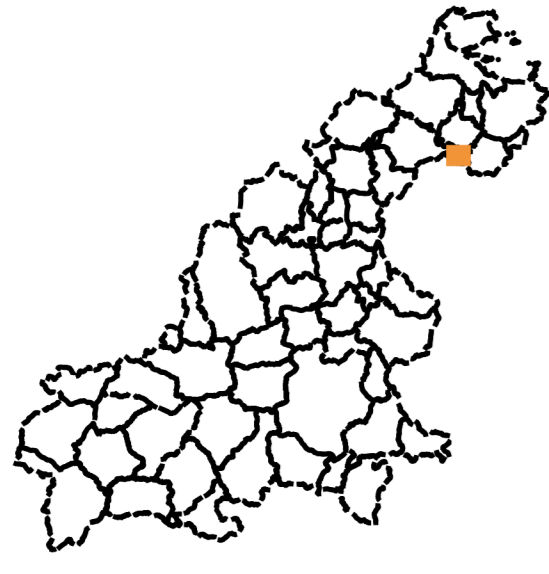


PLAN DE ZONAGE GÉNÉRAL




Commune de Lanleff

Réalisation : Guingamp-Paimpol Agglomération Septembre 2022 ;
Source : Guingamp-Paimpol Agglomération, Cadastre 2020



Envoyé en préfecture le 08/02/2023
Reçu en préfecture le 08/02/2023
Affiché le 13/02/2023
ID : 022-202007981-20230208-ZIP_Lanleff_A_2023-AJ



- ZONAGE**
- Zone urbaine au titre de l'article R.151-18 du CU
 - Zone à urbaniser au titre de l'article R.151-20 du CU
 - Zone agricole au titre de l'article R.151-22 du CU
 - Zone naturelle au titre de l'article R.151-24 du CU

- PRESCRIPTION**
- TRAME BLEUE**
- Cours d'eau protégé au titre de l'article R.151-34 du CU
 - Bande de protection des cours d'eau
 - Zone humide protégée au titre de l'article L.151-23 du CU

- TRAME VERTE**
- Espace boisé classé au titre de l'article L.113-1 du CU
 - Élément de paysage au titre de l'article L.151-23 du CU

- SPÉCIFICITÉ DU LITTORAL**
- Espace proche du rivage identifié au titre de l'article L.121-40 du CU
 - Bande des 100 mètres identifiée au titre de l'article L.121-16 du CU

- AMÉNAGEMENT**
- Bâtiment susceptible de changer de destination, au titre de l'article L.151-11 du CU
 - Patrimoine bâti à protéger au titre de l'article L.151-19 du CU
 - Orientation d'Aménagement et de Programmation, au titre de l'article L.151-6 du CU
 - Emplacement Réservé au titre de l'article L.151-41 du CU
 - Marge de recul

- COMMERCE ET ACTIVITÉ**
- Linéaire commercial protégé au titre de l'article L.151-16 du CU
 - Diversité commerciale protégée au titre de l'article L.151-16 du CU